

# Défis pour la spéléologie francophone...

Le but de cette séance du 10 décembre est principalement d'exposer les problèmes que traverse notre fédération. Il est en effet indispensable de bien comprendre le contexte dans lequel nous évoluons avant de chercher des améliorations.

Elle sera suivie d'autres réunions de travail permettant d'élaborer des pistes de solutions, avant l'AG.

## 1. Vue synthétique de l'état de santé par ASBL

### 1.1. Masepas : Feu Vert

- + A remporté l'appel à projets de la RW « Développement méthode détermination état conservation habitat Natura 2000 » ;
- ± N'a pas de ressources, mais à peu de besoins ;

### 1.2. Spéléo-J : Feu Orange

- + Beaucoup d'activité (classe verte, DMS...) ;
- ± Quelques difficultés pour élaborer les dossiers et pour le suivi des actions : un engagement est prévu ;
- ± Personnel temporairement peu disponible (congé parental, maladie) ;
- ± Financement ;
- A des difficultés pour remplir ses missions, car elle doit de plus en plus s'occuper d'aspects légaux, de dossiers... touchants à la spéléologie en général. Auparavant, ceux-ci étaient pris en charge par l'UBS ;

### 1.3. UBS : Feu Rouge

- ± Baisse du nombre d'activités (fédé & clubs)
- Difficulté pour élaborer les dossiers ;
- Nombreuses contraintes extérieures, empêchant le développement de l'activité ;
- Structure très lourde, ne poussant pas les bénévoles à s'investir, malgré la réserve potentielle
- Financement en forte baisse.

## 2. Contexte

Le contexte dans lequel nous évoluons se classe en 3 catégories: les contraintes extérieures, les finances et les structures/ le fonctionnement.

## 3. Les contraintes extérieures

### 3.1. Législation - généralité

- o Code civil redéfini la propriété du sous-sol. Cette nouvelle loi est peu claire sur ce qui appartient encore au propriétaire de la surface (pas d'accès aux projets de mise en application). Il y a un risque pour la validité de nos conventions ;
- o CWATUPE (archéo) : toute « fouille » dans une grotte peut être considérée comme « archéologique »
- o Emploi (Loi, APE, etc.) : nombreuses règles spécifiques et complexes, évidemment contraignantes ;
- o Emploi (Associatif, bénévoles) : nécessité de nous conformer à ses législations pour éviter ce qui est maintenant considéré comme du travail au noir .

### 3.2. Législation - association

- o Code des Sociétés et Association (CSA): nouvelles obligations, nécessité de changer les statuts (travail presque terminé pour l'UBS). À prévoir pour les autres associations et dans les clubs. Nouvelles contraintes au niveau de la fiscalité ;
- o Registre UBO. Lourde à mettre en place, pour toutes les associations et pour les clubs ;
- o RGPD. Il impacte plus particulièrement l'UBS et les clubs ;
- o Droits voisins : par exemple, les droits d'auteurs, photocopies...qui nous sont réclamées parce que nous avons un copieur et l'administration présuppose que les employés écoutent de la musique sur leur lieu de travail.

### 3.3. Législation - environnement

- o Permis environnement: le décret de 2002 l'impose pour toutes grottes belges. A priori (mais il y a d'autres interprétations), c'est l'usage qui entraîne ou non la nécessité de permis. Par exemple : l'usage sportif ou touristique en nécessite. Les portes des grottes sont pour le moins concernées, mais, le DNF qui gère les CSIS, est aussi complètement dépassé. Pour les permis, certains DNF semblent parfois dépasser leurs prérogatives alors qu'ils devraient se contenter de s'occuper du domaine public.

Notons que, pour la problématique des permis d'environnement, Spéléo-J n'est concerné que par quelques cavités (DMS). L'UBS et les clubs sont concernés par beaucoup plus de cavités (proportionnellement beaucoup plus que ce que le CAB gère comme rochers, qui a un nombre de membres 6 fois supérieur)

- Code forestier : ex : sentiers d'accès aux grottes ;
- Conservation de la nature : projet de modification de la loi de 1995, et concerne
  - Directive Habitat (EU) ;
  - Natura 2000 ;
  - Aires protégées : les Réserves Naturelles Domaniales et les CSIS (gérées selon le bon vouloir de l'ingénieur de cantonnement, alors qu'il y a des comités de gestion – non réuni – pour les CSIS), Réserve Naturelle Agréé (gérée par des privés), etc ;

### 3.4. Législation- autre

- Code de gestion des ressources du sous-sol : selon le projet entre nos mains, toutes les grottes seraient considérées comme « ressources » à l'instar d'une grotte touristique ou d'une mine. Le permis d'environnement serait alors obligatoire dans tous les cas. Nous avons réussi à faire poser une question parlementaire dont la réponse confirme que la spéléologie serait retirée du projet en cours de discussion. Il faut évidemment attendre de disposer d'un texte. Ceci concerne les trois ASBL et tous les pratiquants (clubs) ;
- Divertissement actif (encadrement) : analyse de risque pour l'activité concernée. Il faut pouvoir fournir la preuve qu'elle a été établie pour des activités vers des tiers (DMS). Cela concerne aussi chaque club ;
- Classement « Monument et site » ;
- Règlement général de police (communes) : ex : à Rochefort : pas plus de 10 pers ...
- Normes (EPI) : concerne l'équipement professionnel, mais il faut rester prudent au niveau des clubs et pour la responsabilité en cas d'accident dans le cadre d'activités impliquant des tiers (DMS) ;
- SPORT – Jeunesse (voir infra).

### 3.5. Pouvoir subsidiant

#### 3.5.1. Reconnaissance « Association environnementale » (Spéléo-J ; Masepas)

Dossier en cours pour MASEPAS et Spéléo-J. Ne rapporte pas de financement, sauf avec des dossiers supplémentaires, mais cette reconnaissance serait un plus pour être considéré par les administrations ;

#### 3.5.2. Reconnaissance « Organisation de Jeunesse » (Spéléo-J)

Elle nécessite de rédiger un plan quadriennal ; elle implique des inspections et un rapport annuel. Le volume d'activités est un des critères essentiels pour les subsides ;

#### 3.5.3. Reconnaissance « Bibliothèque » (Spéléo-J)

Elle nécessite un plan de développement (5 ans) et un rapport annuel.

#### 3.5.4. Reconnaissance « Fédération sportive »

Elle nécessite :

- Décret « Reconnaissance » ;
- Dossier de reconnaissance (tous les 8 ans, le prochain est en 2025) ;
- Rapport(s) annuel(s) ;
- Impose un nombre d'affiliés : critère pour les subsides. 250 affiliés suffisent pour les fédérations qui organisent des compétitions nationales ou internationales alors que 1.000 sont nécessaires pour les sports-loisir, comme nous le sommes ;
- Plan stratégique (tous les 4 ans- olympiade) ;
- Plan programme de formation de cadre (annuel) ;
- Décret « Dopage » ;
- Décret « DEA » ;
- Décret « Santé » : la loi imposant le certificat médical n'est pas d'application, car les arrêtés d'exécution ne sont pas sortis... à retirer « conditions pour être membre » des statuts, car ce point est actuellement regardé par l'assurance ;
- Décret « Ethique » : nouveau : certificat de vie et mœurs pour chaque encadrant d'activité spéléo impliquant des mineurs ;
- Obligation de transposer ces décrets dans nos textes (statut, ROI) et obligation de les faire appliquer par les clubs.

#### 3.5.5. Spéléo-Secours

La convention avec l'État impose des actions. Elle implique aussi un important et complexe travail administratif. Suivi nécessaire.

### 3.6. Propriétaire

Institutionnel (Commune, prov., Région)

Privé

- Convention - interdiction

- Obligations

### 3.7. Autres acteurs parlants du monde souterrain

Certains comprennent notre activité, d'autres pas. Tous parlent « en leur nom » du monde souterrain. Cela implique un travail de collaboration avec ces associations qui sont :

- Associations environnementales ;
- Associations locales ;
- Sport loisirs (TO) ;
- Autres (Geopark, ... ) ;
- Clubs.

Un bon exemple de cette « concurrence » est l'excellente collaboration que nous avons avec Plecotus pour les comptages de chauve-souris : ceux-ci sont très souvent le fruit d'une collaboration entre leurs membres et des spéléologues. Malheureusement, les rapports sont toujours rédigés sous l'étiquette de Natagora, ce qui ne permet pas de donner de nous une image plus crédible.

Un exemple plus négatif concerne certaines associations environnementales qui interdisent l'accès aux grottes par a priori.

Avec les autres associations de spéléologues (CWEPS, clubs, VVS,...) une coordination avant des contacts avec les autorités ou la presse est indispensable pour le discours de l'un n'aille pas à l'encontre du discours des autres.

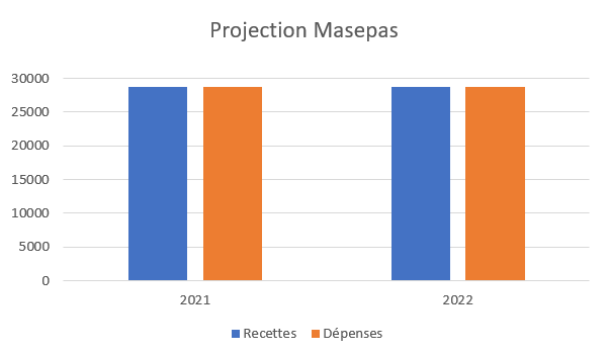
## 4. Finances

Celles-ci dépendent fortement des subsides, sauf pour Spéléo-J grâce à ces activités de DMS et Spéléroc. Il est important de rappeler les principes de financement par ASBL puis d'en donner les perspectives.

### 4.1. MASEPAS

- Pas de subvention, mais des rentrées financières via la location de locaux ;
- Éventuellement, elle est payée sur projet (exemple: appel à projet RW mentionné ci-dessus) ;
- Perspectives positives : fin de l'emprunt pour le bâtiment ;
- Association environnementale

Pour Masepas, les perspectives financières actuelles ne changent pas et seront similaires en 2023.



### 4.2. Spéléo-J

#### 4.2.1. Reconnaissance.

La reconnaissance implique un forfait et un financement en fonction du volume d'activité ;

Les contraintes sont :

- au niveau de l'emploi (1 équivalent temps plein) ;
- oblige à un volume d'activités suffisant ;
- 50% du public cible doit avoir moins de 30 ans (publics) ( et 66% -35 ans pour le CA) ;
- Respect missions OJ (CRACS)

#### 4.2.2. Aide à l'emploi (APE)

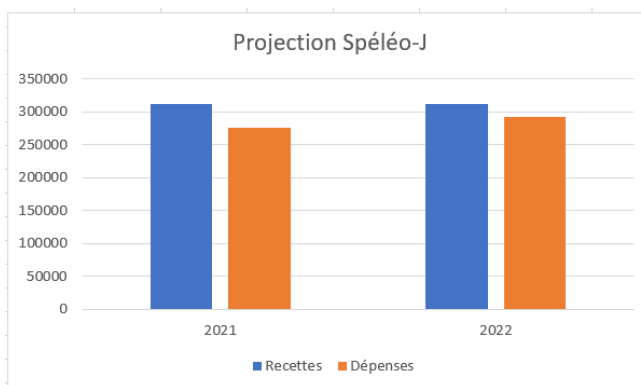
Les contraintes sont :

- il faut un emploi (cela semble logique !) ;
- implique des charges sociales ; avec peu de visibilité à terme ;
- gestion administrative

#### 4.2.3. Évolution:

- Indexation salaire 10% (subvention 2%)
- Énergie
- Évaluation en 2023 et nouveau plan quadriennal en 2024.

Si on prend l'année 2021 (la dernière complète au niveau comptable) et qu'on lui applique ces seuls changements, on voit que l'ASBL reste en bénéfice. La situation 2023 est proche de cette simulation.



## 4.3. UBS

### 4.3.1. Reconnaissance

La reconnaissance implique une subvention forfaitaire.

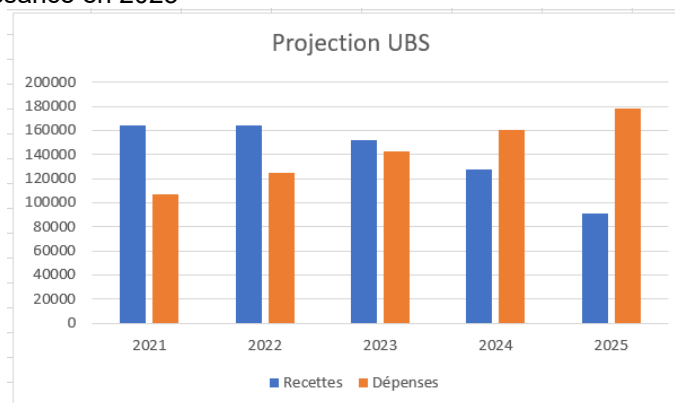
Les contraintes sont :

- emploi : 1 équivalent temps plein (actuellement, deviendrait mi-temps) ;
- le nombre d'affiliées doit dépasser 1.000 membres ;
- « Parité » des genres au CA (2/3) ;
- Rapports et application des textes ;
- Plan comptable imposé/ comptabilité/ justificatifs nécessaires. Et l'ADEPS est particulièrement exigeante.

### 4.3.2. Évolution:

- Changement du mode de calcul du forfait. Ce changement a été fait en 2019, mais les arrêtés d'applications sont récents. Les implications financières sont connues depuis fin juin. L'UBS perd 56% de subsides en 2022. Cependant, de 2022 à 2024, l'administration apporte une compensation dégressive;
- Indexation des salaires ;
- Énergie
- Renouvellement de la reconnaissance en 2025

Si on prend l'année 2021 (la dernière complète au niveau comptable) et qu'on lui applique uniquement les changements décrits ci-dessus, on voit que l'ASBL est déficitaire en 2024. Elle l'est fortement en 2025.



Les réserves financières sont actuellement suffisantes, mais elles ne sont pas destinées à combler le manque de subsides... Ce n'est pas viable à terme et elles doivent servir à autre chose.

L'UBS pourrait-elle trouver des financements ailleurs ? Ce n'est pas évident et il vaut mieux avoir des associations séparées qu'une ASBL qui doit rendre compte à plusieurs administrations qui sont parfois des exigences divergentes ou antagonistes. Donc il faut créer un nouveau projet... Idées :

- Speleo-Box ;
- organiser des challenges, des compétitions ;
- augmenter les cotisations des membres et/ou des clubs. Il faut signaler que le CA a réalisé un sondage sur le montant de la cotisation de différents clubs de sports, principalement dans la région Liégeoise. Le montant de la cotisation oscille de 125 à 500 €. Une augmentation est donc certainement à prévoir, mais doit rester raisonnable pour les jeunes et les familles. Une telle augmentation ne compensera de toute manière pas totalement la perte de subsides (35.000€ avec 600 membres payant une cotisation entière donnerait une augmentation de 59€ par personne...)
- reprise d'une grotte touristique, gestion grotte touristique...

## 5. Structure et fonctionnement. Les CHANTIERS à entreprendre

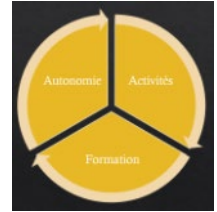
### 5.1. Nombre de membres

Nous sommes très bons au niveau du recrutement: de 20% à 25% de nouveaux en plus par an !!!.

Mais les débutants partent, car il y a un manque d'activités, d'autonomie et de formation. Ces trois manquements s'entreretiennent l'un l'autre. Par exemple: le manque d'autonomie implique le manque d'activités et inversement.

Rappelons que l'autonomie en spéléologie revêt plusieurs aspects (ce n'est pas que de la corde):

1. Technique/ matériel ;
2. Orientation/ lecture de topographie (et de carte) ;
3. La prévention et la sécurité ;
4. La connaissance des règles d'accès: clés, autorisation
5. La connaissance du milieu qui engendre sa protection.



**Le premier chantier consiste à trouver des solutions pour casser cette spirale.**

### 5.2. Clubs

#### 5.2.1. Fonctionnement actuel des clubs

Les clubs qui ont des activités sont toujours animés par noyau qui joue un rôle de moteur.

Ce noyau est souvent motivé par un centre d'intérêt (parfois fort spécialisé, pas nécessairement attractif pour des novices). Par exemple : classiques, désob, plongée.

De plus, de « nouveau » types de pratique existent. Des personnes de certains clubs organisent des activités pour des personnes de différents clubs qui partagent les mêmes objectifs et son autonome au niveau matériel (corde, perfo...). Les membres du club, même de l'organisateur, ne sont pas nécessairement invités/ impliqués.

#### 5.2.2. « Théorie » du club

En théorie, les clubs devraient prendre en charge différents aspects :

- La formation (pas seulement technique, comme dit plus haut). Cela nécessite de la pédagogie ;
- Organise des activités fréquentes et variées. Cela nécessite des organisateurs ;
- La gestion du matériel, administrative, la coordination...

Cela nécessite plusieurs (groupes) de moteurs.

En pratique, un des 3 points au moins n'est que peu pris en compte et peu organisé.

**Le second chantier serait de trouver des mécanismes qui allègent la charge sur les clubs, tout en permettant de remplir les 3 missions et en laissant l'autonomie souhaitée.**

### 5.3. Fédération

#### 5.3.1. Fonctionnement fédéral

Notre force est que l'UBS fédère largement tous les types de pratique: sportive, scientifique, balade, CS, .... À titre de comparaison, la Fédération Française estime le nombre de ses fédérés à 50% des pratiquants.

La raison est que nous (ou nos partenaires) offrons de nombreux services :

- gestion et accès: nécessite une politique de gestion des sites. Il est rare que les autres fédérations spéléologiques, a fortiori les autres fédérations sportives, s'occupent de cet aspect ;
- coût affiliation (75 eur). À titre de comparaison, les affiliations dans d'autres fédérations sportives, via un club, coûtent entre 125 et 500 EUR ;
- publications qui sont très prisées, notamment à l'étranger ;
- centrale achat ;
- centre de documentation.

Nos forces sont aussi de disposer d'un panel de compétences (c'est la conséquence du fait que nous fédérons largement) et d'une infrastructure riche : bâtiment, personnel, centre de doc

#### 5.3.2. "Théorie" Fédé

En théorie, la fédération devrait assurer :

- La formation qualifiante: mais il y a un déficit de candidats, par manque de formation de base ;
- Des activités:
  - Mais les régionales n'existent plus (depuis longtemps...) ;
  - Il y a quasi plus de commissions qui fonctionnent et il faut repenser leur mode de fonctionnement. Un bon exemple est la Commission Protection et Accès qui devraient couvrir une dizaine de missions très différentes : contacts DNF, contacts politiques, permis

- environnement (administratif, naturaliste), réparation des portes, gestion des cadenas . Il y a une grande fatigue des ressources humaines qui sont encore au poste ;
- École qui ne fonctionne plus ;
  - Camp fédéral : il faut du monde pour l'organiser. Comme contre-exemple, rappelons que le camp fédéral au Capéran est organisé en 2023 par C7. Engagez-vous !
- Gestion
- Des commissions, CA
  - Les nouvelles contraintes
- Celle-ci est compliquée par une technicité des dossiers croissante et par le fait que notre « terrain de jeu » concerne approximativement 1.600 cavités (4.500 grottes en Wallonie).

**Notre troisième chantier serait de repenser notre organisations pour mieux remplir nos missions (ou en retirer) avec moins d'efforts.**

## 6. Avis, constats et suggestions de l'assemblée

Plusieurs des remarques et suggestions faites par l'assemblée ont été intégrées dans le texte ci-dessus.

Des demandes ou des propositions sont adressées à la Fédé, mais restent sans suite et avec pour seule réponse : « on s'en occupe ». Ceci est clairement à intégrer dans le 3<sup>e</sup> chantier.

Le CA semble avoir difficile à déléguer - demander + d'aide à des personnes ressources de manière limitée dans le temps. Interpellation sur organisation interne des tâches à la MSN - plus déléguer ?

Certains demandent s'il ne serait pas opportun d'envoyer Vincent faire le tour des clubs, plutôt que de faire de l'encadrement de DMS. Cependant, le support technique de Vincent dans les activités de Spéleo-J est critique pour les activités de cette ASBL et on ne voit pas quels seraient les objectifs concrets de cette tournée. Il est clair que l'organisation interne est à revoir en fonction de nouvelles priorités.

Il est suggéré aussi d'accentuer le partenariat avec Cwepss et Natagora - écrire une lettre d'intention précisant nos souhaits et attentes. Un échange entre le CA de la CWEPS et celui de l'UBS a été prévu il y a peu (présence d'un administrateur à « l'autre » CA).

La collaboration avec d'autres Asbl pour gérer le RGPD, la loi éthique... serait une piste. Mais cela demande un investissement aussi et n'est pas toujours (légalement) possible : certaines responsabilités ne peuvent être déléguées- 😊

Il faudrait augmenter la représentativité de l'UBS - la faire percevoir différemment

Pour le 3<sup>e</sup> chantier, Sophie propose 3 lignes de réflexion :

- vu les subsides en baisse UBS, nouvelles ressources ?
- gestion des contraintes administratives en augmentation
- stabilisation, voire augmentation des membres

## 7. Prochaines étapes

L'assemblée (entre 50 et 60 personnes présentes) donne la priorité à des réunions en après-midi plutôt que la journée entière et encore moins uniquement en matinée.

Travailler durant 2h par chantier et échanger (verbalement) les CR le même jour (gérer efficacement le temps ... engager une société externe).